

## Création d'une section équine au GDSO

Le Groupement sanitaire de l'Orne (GDSCO) a invité notre association à participer à une réunion, le 10 octobre dernier, avec les professionnels de l'élevage, les institutionnels et certains vétérinaires praticiens de notre filière pour étudier la création d'une section équine au sein de leur organisme.

L'épidémie d'AVE de cette année, nous a révélé notre manque de coordination, de réactivité, de communication et d'aide pendant un épisode de crise.

Après une présentation de son fonctionnement dans les élevages bovins, ovins, porcins et apicoles, hiérarchisé en structures départementales, régionales et fédérées au niveau national, le GDSO nous a énoncé:

- ses actions : attestations sanitaires, plan d'assainissement, aide au diagnostic et la « caisse coup dur » ont fait leurs preuves, en particulier dans le bovin ;
- ses ressources qui viennent à 60% des cotisations d'éleveurs, à 25% du Conseil Général (pour aides sur analyses et indemnités) et à 15% d'autres subventions de région, état et produits financiers.

### Le GDSO

- souhaite être initiateur et porteur du projet dans l'Orne - Il semblerait que le Calvados et la Manche étudient une action similaire dans leur département mais l'association n'y a pas été invitée.
- nous propose son savoir faire en nous aidant à la création du bureau de la section équine.
- nous appuierait sur le plan administratif (gestion des cotisations, comptabilité analytique, contrôle des comptes) et financier (demande de subvention auprès du CG et CR), sur un programme sanitaire cadré et enfin techniquement (en relation étroite avec les vétérinaires traitants).

Il nous demande, en contrepartie, une autonomie financière (recettes : cotisations et aides / dépenses) et l'implication du bureau pour faire « vivre » la section.

Nous devons donc définir

- des objectifs précis,
- des actions techniques (maladies prioritaires...),
- une charte sanitaire (analyses, vaccins, assainissement...) pour l'élaboration d'une labellisation,
- une aide au diagnostic, à la formation, à la communication et enfin le montant de la cotisation.

L'ADEP ne peut pas rester à côté de ce projet.

La section équine serait testée au niveau départemental avec le souhait des HN et de l'AVEF de l'étendre rapidement à la région puis au pays entier.

Le GDSO est une association 'loi 1901' sans aucune obligation d'y adhérer.

Son principe est d'aider les élevages sous contrôle sanitaire volontaire.

L'obligation deviendra intrinsèque pour rester sur le marché... Les acheteurs et utilisateurs de nos équidés finiront par réclamer la labellisation du GDS ...

L'objectif, aujourd'hui au niveau équin, est de réfléchir à sa mise en place et de définir exactement ce que l'on veut et à quel prix.

Notre association a donc participé le 12 novembre dernier à la définition des premières actions et à la création du bureau.

Action 1 : Qualification des élevages par un état des lieux avant la saison de monte :

- Sur toutes les juments de l'élevage de 2 ans et plus, tests :

Artérite virale. Métrite Contagieuse. Anémie infectieuse

- Contrôles sur 1, 2 ou 3 virus aux choix
- Budget [à l'étude... avec coût de la visite d'élevage, des prises de sangs par tête et d'une analyse]
- Aide éventuelle du Conseil Régional sur un programme de qualification AVE (la demande n'a pas été faite pour le moment)

Action 2 : Etude des causes d'avortements

- Coût d'une autopsie. (en étude auprès de Dozulé). Gratuit sur Dozulé pour les avortons (qui le sais à)
- Identifier, si possible, les saillies non productives, les avortements et poulains morts.
- Une collecte des avortons sera organisée. Un coût forfaitaire facturé à l'éleveur (environ 50% du coût réel), le reste serait payé à partir des cotisations.

Informations par bulletins périodiques :

- Vaccinations obligatoires
- Vaccinations conseillées
- Rhodococose

Cotisation :

- Particularité des élevages de chevaux

Mobilité du cheptel. Variabilité du nombre de tête (Naissance- Ventes- Passages saisonniers). Pluralité des activités (élevage, courses, chevaux, poneys, compétition, loisir...)

•

- Adhésion proposée:

	Département	Forfait Cheptel	Par jument >= 24 mois
Sans consultation des associations d'éleveurs	Calvados	20 euros	10 euros
Sans consultation des associations d'éleveurs	Manche	20 euros	20 euros
Avec consultation des associations d'éleveurs	<b>Orne</b>	<b>15 euros</b>	<b>10 euros</b>

L'ADEP œuvre également pour que la Haute Normandie (27 et 76) organise sa propre défense sanitaire équine.  
Si les entiers aujourd'hui n'entrent pas en considération c'est que nous attendons la réglementation 2008 des Stud-Book.  
Rien n'est encore tout à fait décidé. Il nous faut construire un budget, des démarches de subvention, des validations.

[Actions Techniques proposées par le GDSO](#)

Article mis en ligne le 15/11/2007.